



4 juillet : Réunion de quartier de Malassis, à 10h00.

Préservez la nature

Adhérez à la charte des Jardins Naturels Sensibles (JNS)

Le Conseil Départemental de l'Essonne encourage le principe de jardin propre en proposant une démarche "JNS". Il s'agit d'une charte d'engagement volontaire gratuite réservée aux particuliers qui disposent d'un jardin, d'une terrasse.

En adhérant à la charte, vous vous engagez à jardiner naturellement et vous œuvrez ainsi pour la protection de la biodiversité.

Un geste vers la nature

L'objectif de l'opération JNS est de permettre à chacun de contribuer concrètement à la sauvegarde des espèces végétales et animales. Jardins privés ou publics, balcons, terrasses, cours, espaces verts, vergers... chaque espace petit ou grand est susceptible d'accueillir une faune et une flore relativement diversifiées. Il est donc utile d'apprendre à jardiner dans le respect de la biodiversité en utilisant les ressources naturelles de manière raisonnée. Cette gestion est un compromis entre un jardin ornemental et un lieu de refuge pour la biodiversité.

En vous engageant, vous accepterez entre autre de ne plus utiliser de produits chimiques, de permettre à certaines espèces d'insectes de vivre dans votre jardin, ou encore limiter votre consommation en eau. Vous obtiendrez des conseils et un accompagnement technique si vous le souhaitez.



Pour inscrire mon espace en tant que JNS, voici la marche à suivre :

Sur le site internet du département de l'Essonne (www.essonne.fr/cadredevie) dans l'onglet *écocitoyenneté*,

- Je prends connaissance de la Charte d'engagement volontaire,
- Je remplis le bulletin d'inscription,
- Je reçois un mail confirmant mon inscription,
- Je reçois par courrier la Charte signée par le Conseil départemental de l'Essonne et le kit de bienvenue,
- Si je le souhaite, je peux assister aux animations et formations proposées,
- Je peux bénéficier de conseils pour m'aider à gérer mon espace de manière écologique en envoyant un courriel à : jardins-naturels-sensibles@cg91.fr



La p'tite Forgeoise

Lettre d'informations de Forges-les-Bains n° 10

Juillet - Août 2015

Vive les vacances !

Séjours et activités pour les jeunes forgeois.

Les animateurs du Club des Jeunes (CDJ) sont en pleine forme et ils vous attendent cet été pour un séjour extra en Charente Maritime, pour des animations toujours au top au parc des thermes et pour des sorties encore plus fun !

Séjour Multi-activités

C'est à Meschers-sur-Gironde, à côté de Royan, que 15 jeunes partiront du 13 au 17 juillet pour une escapade dont ils se souviendront longtemps. Logés dans des tentes marabout, en pension complète, les jeunes participeront à de nombreuses activités : char à voile, visite du zoo de la Palmyre, découverte des environs et autres activités de leur choix.

Sorties à ne pas manquer !

Les anim's vous proposent une journée au Parc Astérix, une autre journée à la base de loisirs de Buthiers et deux soirées « cauchemardesques » dans le labyrinthe hanté de Beaugency. Dépêchez-vous car les places sont chères.

Le plein d'activités

Tous les jours au Club, vous ne vous ennuierez pas : balade à vélo, soirée barbecue, jeux aquatiques, jeux sportifs, jeux de sociétés, activités manuelles et pleins d'autres choses encore pour profiter du cadre du parc des Thermes et des copains.



Ouverture du Club du lundi 29 juin au vendredi 17 juillet.

Mercredi 1^{er} juillet : Sortie au parc Astérix, 20 places.*

Vendredi 3 juillet : Soirée barbecue, 20 places, rdv à 18h30 au Club, participation 4.00€.

Lundi 6 juillet : Initiation golf de 10h à 12h, 10 places, rdv au Club à 9h30, participation 18.00€.

Mardi 7 juillet : Sortie à la journée à Buthiers, 15 places, rdv au Club à 9h.*

Mercredi 8 juillet : Soirée labyrinthe de Beaugency, 15 places, rdv au Club à 18h30.*

Vendredi 10 juillet : Jeux aquatiques au Club.

Mercredi 15 juillet : Balade à vélo

Vendredi 17 juillet : Pique-nique au Club pour 12h (prendre son pique-nique), rangement du Club.

Ouverture du Club du 24 août au 28 août.

Mercredi 26 août : Soirée labyrinthe de Beaugency, 15 places, rdv au Club à 18h30.*

* participation au quotient familial

Pour tous renseignements vous pouvez soit contacter le Club des Jeunes au 01.64.91.57.62, soit directement auprès des animateurs au parc des Thermes le mercredi ou le samedi après-midi.

Le prix des séjours et de certaines sorties sont calculés en fonction du quotient familial (QF), qui dépend de vos revenus. Il existe 10 tranches allant de 20% à 100% des frais de sortie.

Forum des associations
FORGES-LES-BAINS

SAM. 5 SEPTEMBRE | 10h00 - 18h00

Informations sur : [Facebook](#) [Twitter](#) [Google+](#)
Vivans forges info@vivansforges.fr 01 64 91 03 25

Centre socioculturel

BROCANTE VIDE-GRENIERS
FORGES-LES-BAINS

DIM. 6 SEPTEMBRE | 8h00 - 18h00

Informations sur : [Facebook](#) [Twitter](#) [Google+](#)
Vivans forges info@vivansforges.fr 01 64 91 03 25

Rue de l'église



Fête de la Châtaigne 2015

Réalisez votre O.P.N.I. (Objet Porté Non Identifié)

Chers Forgeoises et Forgeois,

Pour la 18^{ème} édition de la fête de la Châtaigne qui se tiendra le dimanche 11 octobre, nous vous invitons à créer votre OPNI et le présenter aux forgeois !



Sur le même principe que le dragon chinois, les OPNIS sont portés par leurs concepteurs. Laissez aller votre imagination. Les plus beaux et les plus ingénieux OPNIS seront récompensés, après un défilé dans le parc de la mairie.

Qui peut participer ?

Un Objet Porté Non Identifiable (ou OPNI) se compose d'un corps long réalisé de matériaux variés, qui sera construit et présenté à la population forgeoise par un ensemble identifiable d'individus forgeois de tous âges et de toutes conditions (groupe de voisins, de copains, familial, d'association, de sport, de quartier...).

Comment réaliser son OPNI ?

L'OPNI est exclusivement mû par la force humaine à pied, sa structure principale est maintenue au dessus du sol. En revanche ses éléments décoratifs peuvent à l'occasion toucher terre.

L'OPNI est d'un seul tenant, les différentes parties qui le composent sont solidaires les unes des autres.

Il est réalisé avec le plus possible de matériaux de récupération (emballages, chutes de matériaux de bricolage ou de décoration, pièces mécaniques de

rebut, vieux vêtements ou linge de maison...)

Ses dimensions sont contenues dans le gabarit du portail d'honneur donnant accès au parc de la mairie sur la rue du Docteur Babin pour ce qui concerne la largeur et la hauteur (2,5 mètres en hauteur et en largeur au maximum !). La longueur n'est limitée que par l'audace de ses concepteurs et constructeurs, et le nombre de ses porteurs.

Le jury incompetent et partial qui jugera les OPNI couvrira d'éloges au nom de la population forgeoise les réalisations les plus originales, celles qui comporteront le maximum d'objets réemployés le plus habilement possible, celles qui auront suscité le plus de regards, de rires, de rêves...

Plus il y aura d'OPNIS plus le spectacle sera... grandiose !

durer toute la journée. Seuls les hameaux du Char-donnet et de Malassis ne sont pas concernés.

Compte tenu de la configuration des réseaux, il sera toutefois possible d'apporter de l'eau à la commune depuis Vaugrigneuse. Cependant il s'agit d'une conduite de faible diamètre en basse pression et toute la commune ne pourra pas être alimentée.

Vous pouvez contacter le Syndicat des eaux par téléphone au : 01 64 59 05 59.

Attention : coupure d'eau le mercredi 24 juin



Le SIAEP (Syndicat des eaux d'Angervilliers) réalise actuellement des travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement et d'eau potable, à Briis-sous-Forges.

Le mercredi 24 juin, cette opération aura lieu sur la conduite desservant la totalité de Forges-les-Bains, causant une interruption de la distribution, le temps du raccord. Cela peut

En bref...

Des chèques vacances attribués par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont disponibles pour les familles forgeoises afin de soutenir vos projets de vacances. Les familles avec un faible revenu peuvent en bénéficier en déposant en mairie un dossier comprenant leur projet de vacances détaillé, une estimation du budget, l'avis d'imposition de l'année 2013 (n-2), une copie du livret de famille, un justificatif de l'ensemble des autres revenus (allocations et autres aides...), quittance de loyer, factures EDF, gaz, eau et de la cantine des enfants. Vous pouvez prendre rendez-vous avec le CCAS par téléphone au 01 64 91 03 29, ou bien par courriel: mairie@forges-les-bains.fr.

La circulation des véhicules tout terrain (motos et quads) est interdite sur les chemins ruraux non-bitumés de la commune. L'arrêté municipal d'interdiction de circulation de véhicules motorisés a été pris en 2004. Depuis lors, des panneaux de signalisation ont été implantés sur les sentiers et la gendarmerie se charge de l'exécution de cet arrêté. Les contrevenants s'exposent à des sanctions prévues par la loi.

Le salon *Créatif coiffure* ferme durant les vacances, du 2 au 25 août inclus.

La poste ferme ses portes pour la période estivale. Le bureau de Forges-les-Bains est fermé du 29 juin au 29 août. Il faudra vous rendre à la poste de Limours durant cette période.

L'opération tranquillité vacances, mise en place par la gendarmerie nationale est toujours d'actualité pour la période estivale de 2015.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les modalités à prendre avant votre départ en vacances, sur le site internet :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/zooms/Operation-tranquillite-vacances

Rendez-vous sur :

www.forges-les-bains.fr

 **Vivons Forges**

Ne pas jeter sur la voie publique

Juillet-Août 2015

La commune vous souhaite d'agréables vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée pour le forum des associations le samedi 5 et pour la brocante le dimanche 6 septembre.

Transports scolaires



Votre enfant arrive en classe de 6^{ème} à la rentrée 2015 ? Envisagez dès à présent le transport en commun pour se rendre au collège. Avec sa carte de transport, votre enfant est autonome et gère ses horaires à la carte. De plus la carte annuelle est pratique, simple et économique. Deux solutions s'offrent à vous :

La carte scolaire Bus Lignes Régulières

Cette carte permet à votre enfant de prendre chaque jour scolaire le car de son domicile au collège (valable pour un aller et un retour par jour scolaire). Votre enfant est en règle et voyage en toute sécurité.

La carte Imagine « R »

Avec ce titre, votre enfant peut se déplacer pour se rendre à son lieu d'étude mais aussi pour se rendre à ses activités extrascolaires. L'abonnement annuel est un titre valable pour l'ensemble des transports en Ile-de-France sans aucune limitation de voyage dans les zones choisies. En plus elle donne la possibilité de se déplacer dans toute l'Ile-de-France les samedis, dimanches, jours fériés et durant les vacances scolaires

Pour vous renseigner et/ou vous procurer une de ces cartes, contactez :

Société SAVAC (service scolaire)

37 rue de Dampierre - 78472 Chevreuse cedex

tél : 01 30 52 45 00 — Courriel : info@savac.fr

Publicités mensongères

Vous recevez régulièrement dans votre boîte aux lettres des publicités vous laissant croire que certains artisans vous étaient recommandés par votre mairie. **Il n'en est rien !**

bleu-blanc-rouge et accompagnés des coordonnées de la mairie en entête jouent de ces symboles afin de gagner votre confiance.

La mairie ne mandate aucun démarcheur. Les éditeurs de prospectus portant les couleurs

Alors soyez prudents, renseignez-vous et privilégiez une entreprise locale connue sur le territoire.